

Table des matières

Éditorial

Introduction

- **Objet social de l'entreprise**
- **Hygea au service de 24 communes associées**
- **Les organes statutaires**

Collecte

- **Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères, des déchets résiduels et déchets organiques**
- **Collectes des emballages ménagers (PMC et papiers-cartons) en porte-à-porte et du verre via les bulles à verre**
- **Services aux communes**

Recyparcs

- **Activités des recyparcs**
- **Recyclerie**
- **Service à domicile**

Traitement des déchets

Départements supports

- **Gestion de la qualité**
- **Département Ressources humaines**
- **Département QSE**
- **Cellule IT**
- **Cellule Juridique**
- **Cellule Communication**
- **Département Finances**

EDITORIAL

Chers partenaires,
Chères collaboratrices, chers collaborateurs,
Chers citoyens engagés,

Alors que nous naviguons dans un monde en perpétuelle évolution, les défis environnementaux ne cessent de croître. Face à cette réalité, Hygea s'engage fermement dans la promotion d'une gestion responsable des déchets, inscrivant ainsi son action dans une démarche durable et citoyenne.

Réduire les déchets est au cœur de notre mission. Nous croyons en la nécessité de repenser nos modes de consommation et de production pour préserver notre environnement pour les générations futures. C'est pourquoi chaque jour, nous innovons, nous adaptons et nous améliorons nos pratiques pour minimiser l'empreinte écologique de nos activités.

La vision d'Hygea dépasse le simple traitement des déchets. Nous aspirons à devenir un acteur clé de la transition vers une économie circulaire, où les déchets sont valorisés et réintégrés dans le cycle de production. Nous croyons en un avenir où le gaspillage est réduit au minimum et où les ressources sont utilisées de manière responsable et efficiente.

Dans cette optique, nos **objectifs de développement durable** guident chacune de nos actions. De la réduction des émissions de carbone à la promotion de l'économie locale et solidaire, nous nous engageons à contribuer activement à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Nous sommes conscients que notre responsabilité va au-delà de la préservation de l'environnement. En tant qu'entreprise publique, nous nous engageons à assurer aux citoyens un travail régulier et fiable, créateur de valeur et respectueux des normes sociales. Enfin, nous nous engageons à constamment augmenter le niveau de **qualité de nos prestations**. Nous sommes déterminés à fournir des services de haut niveau, répondant aux besoins et aux attentes des usagers. Nous croyons en une approche centrée sur la satisfaction des citoyens et de nos communes affiliées, où l'excellence est la norme et où l'innovation est constamment encouragée.

En interne, Hygea veille constamment à améliorer ses relations professionnelles. Notamment en ayant développé un **entretien de fonctionnement généralisé** ou encore en ayant développé un **processus de réaffectation** comme réponse durable à la pénibilité de nos métiers.

2024 pourra confirmer ces avancées et enclencher les **nouveaux chantiers** importants qui seront entrepris !

Merci de votre confiance et de votre engagement.

Jean-Marc DUPONT,
Président
Jacques DE MOORTEL,
Directeur
David VOLANT,
VICE_PRESIDENT



Les chiffres clés de l'année 2023 :

- Près de 67.952 tonnes (73.086)¹ d'ordures ménagères collectées – par HYGEA en porte-à-porte et en points d'apport volontaire dans les 20 communes (= 466.757 habitants) ;
- 100.524 tonnes (103.800) de déchets divers – (inertes, déchets verts, encombrants, etc.) collectés via le réseau des 25 recyparcs (= 486.000 habitants) (hors Lens) ;
- 848.419 visites (798.321) - au sein des 25 recyparcs
- Chaque citoyen de la zone a produit en moyenne 457 kg (463) – de déchets en 2023 (pour les 20 communes pour lesquelles HYGEA effectue la collecte des ordures ménagères/déchets résiduels, les collectes sélectives ainsi que la gestion des recyparcs) ;
- Le nombre d'abonnés à la page Facebook a augmenté à 20.243 (19.122) ;
- En 2023, les investissements en matériel roulant porte sur l'achat de 4 camionnettes électriques à destination du Département Recyparcs.

Introduction

HYGEA est une Intercommunale de gestion environnementale qui compte 24 communes affiliées. Avec plus de 370 collaborateurs, elle œuvre quotidiennement à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets dans le but d'embellir le cadre de vie de près de 500.000 citoyens.

Les activités quotidiennes de l'Intercommunale sont soutenues par une vision forte donnant sens aux missions accomplies jour après jour par les collaborateurs. L'intercommunale fait face à la mise en œuvre de nombreux défis stratégiques en matière de propreté publique. Cet important travail est réalisé dans le cadre de valeurs définies et partagées par tous les collaborateurs.

HYGEA assure pour le compte des associés communaux de nombreuses missions telles que : la collecte des ordures ménagères/déchets résiduels et les collectes sélectives en porte-à-porte ; la collecte via les bulles à verre et points d'apports volontaires ; la gestion des recyparcs et les transports y afférents ; le transport des ordures ménagères, des déchets résiduels et des Encombrants d'Havré et Cuesmes à IPALLE en vue d'une valorisation énergétique ; la gestion des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.) ; la gestion des déchets verts ; le compactage du polystyrène expansé ; etc.

• Objet social de l'intercommunale

L'Intercommunale HYGEA a pour objet pour son compte propre ou pour le compte de tiers :

1. **La collecte des déchets ménagers**, les collectes sélectives en porte-à-porte, la collecte des déchets ménagers y assimilés et la collecte des déchets en général, dont notamment les ordures ménagères ("OM"), les Plastiques Métalliques et les Cartons ("PMC"), les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ("DEEE") et les déchets encombrants ;
2. **Le traitement, et la valorisation des déchets** visés par le présent article, en ce compris le déconditionnement des déchets ménagers, le broyage des encombrants, l'élimination et la valorisation de déchets et les opérations connexes, telles que le stockage et le tri des déchets, en vue d'aboutir soit à la récupération des éléments et des matériaux

¹ Les chiffres entre parenthèses dans le document font référence à l'année 2022.

réutilisables et d'énergie, soit au rejet dans le milieu naturel, de même que le négoce et la transformation de matériaux ou sources énergétiques, la valorisation des fractions extraites des OM ou des encombrants ménagers et la valorisation des déchets verts ;

3. **Le traitement et le transport du bois et sous-produit du bois**, quelle qu'en soit sa provenance, sa composition et le type de déchet généré tels que, à titre exemplatif les arbres, bûches, branchages, feuilles, souches, écorces, copeaux, sciures, panneaux, palettes, caisses, piquets, poteaux, bois d'ameublement, poutres, parquet, bois de chantier, de construction ou déconstruction (démolition), poussières de ponçage, et ce quelle qu'en soit leur destination et valorisation ;
4. **Le transport, voire le transbordement, de déchets** visés par le présent article en vue de leur élimination (incinérateur ou centre d'enfouissement technique ("CET")) ainsi que le transport des déchets en provenance des Parcs à Conteneurs ("PAC") ;
5. **La gestion de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets** visés par le présent article, en ce compris la vérification de la conformité des sacs OM et PMC ainsi que l'approvisionnement des revendeurs agréés des sacs d'ordures ménagères et PMC, la gestion des statistiques, la maintenance du matériel d'exploitation, la gestion, dont la maintenance, des PAC et du réseau de bulles à verres, ainsi que la location, la collecte et la vidange de conteneurs, la gestion des flux de transport de déchets provenant des PAC, la gestion des déchets produits en dehors du territoire de la Région wallonne et la gestion et traitement des demandes ou plaintes ;
6. **La biométhanisation**, de toute fraction compostable ou biométhanisable des ordures ménagères, déchets de jardins et la production de biogaz, et toutes les activités y relatives, en ce compris l'apport de matière fermentescibles, le prétraitement, le déconditionnement, la préparation des mélanges, l'établissement et la gestion de parcs biodégradables et de station de production de gaz carburant, le broyage des déchets alimentaires, la valorisation et l'exploitation des organiques en vue de leur valorisation, l'hygiénisation et la déshydratation du digestat, la mise en place et l'exploitation de toute unité de compostage ainsi que le séchage ;
7. Toute étude technique ou autre, toute démarche et entreprise concernant **la valorisation et la réutilisation des matières et énergies** contenues dans les déchets et d'une manière générale, toute étude, opérations notamment civile, mobilière, immobilière, industrielle ou financière se rapportant directement ou indirectement à son objet, même partiellement ou pouvant lui être utile ou le faciliter ;
8. **La promotion et la participation à toute société** ayant pour objet la valorisation sous toutes ses formes du savoir-faire de l'Intercommunale et du potentiel de la Région wallonne, et la mise en œuvre de toute activité relevant directement ou indirectement de la gestion des déchets et prévues ou suggérées par le Plan Wallon des Déchets ou par le Gouvernement de la Région wallonne ;
9. **La fourniture aux communes et/ou CPAS de tous les services** de nature à favoriser, directement ou indirectement, la propreté publique au sens large sur leur territoire et notamment :
 - a. Le nettoyage des voiries : ce périmètre peut intégrer le nettoyage de filet d'eau avec du matériel mécanisé, le nettoyage de petits déchets par l'usage de matériel motorisé à assistance électrique (« GLUTON ») pour les trottoirs et le nettoyage manuel des trottoirs et espaces publics ;
 - b. La vidange des poubelles publiques : vidange périodique ou sur appel automatisé des poubelles publiques ;

- c. La vidange et le nettoyage des avaloirs par le biais de camions aspirateurs ;
- d. L'enlèvement des dépôts sauvages au sein des communes sur appel des communes ;
- e. Le désherbage par la mise en œuvre de matériel motorisé en réponse à la nouvelle réglementation prohibant l'usage de produit phytosanitaire ;

Les services susceptibles d'être ainsi fournis aux communes seront ci-après dénommés ensemble les « Services Communaux ».

10. L'Intercommunale peut acquérir, exploiter et concéder **tout brevet ou licence** qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social.

L'Intercommunale peut consentir des prêts et ouvertures de crédits, ainsi que conférer toutes cautions à des tiers, même dans toutes affaires qui ressortent de l'objet social ou de l'énumération précitée.

L'Intercommunale peut agir en qualité d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

L'Intercommunale peut s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de scission, de constitution, de souscription, d'alliance, d'intervention financière ou autrement, dans d'autres intercommunales, sociétés, entreprises, associations, ou opérations dont les activités sont de nature à favoriser la réalisation de son objet.

11. **La réclamation auprès des actionnaires des domaines d'activités de la cotisation annuelle** permettant de couvrir au minimum les frais d'exploitation et de fonctionnement propres aux domaines d'activité de l'intercommunale et en tenant compte du coût des services exposés ou à exposer.

• HYGEA au service de 24 communes associées

HYGEA assure ces missions pour le compte de ses 24 communes associées ; néanmoins, certaines de ces missions peuvent varier d'une commune à l'autre que ce soit en termes de collecte ou de traitement des déchets. Le tableau ci-après résume les activités assurées par l'Intercommunale pour chaque commune appartenant à la zone HYGEA.



[Carte zone Hygea]

[Tableau n°1 : Adhésion des associés A et B aux secteurs d'activités 1, 2 et/ou 3.]

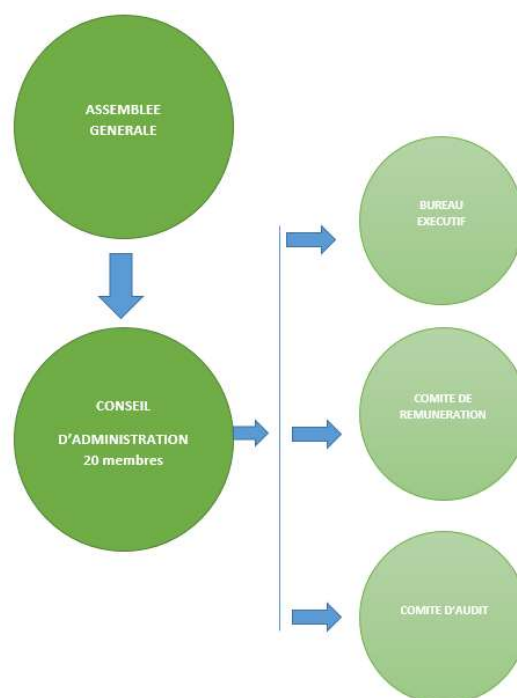
[Tableau n°2 : Détail des participations des communes.]

- **Les organes statutaires**

Processus décisionnel

Société coopérative, HYGEA est gérée au 31 décembre 2023 par :

- Une **Assemblée Générale** composée de représentants de l'universalité des Associés, c'est-à-dire des titulaires des parts sociales A, des titulaires des parts sociales B, des titulaires des parts sociales C. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour établir ou ratifier les actes qui intéressent l'Intercommunale. Elle est seule compétente pour la prise de certaines décisions définies par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Un **Conseil d'Administration** composé de 20 administrateurs représentant les communes associées et l'Associé B IDEA ;
- Un **Bureau exécutif** composé du Président, du Vice-Président et de 3 administrateurs, soit Jean-Marc DUPONT, David VOLANT, Philippe DEBAISIEUX, Josée INCANNELA et Philippe LABAR ;
- Un **Comité de Rémunération** composé de 5 administrateurs, soit Michael CARPIN, Hubert CHAPELAIN, Michel DOYEN, Antonio GAVA et Philippe SCUTNAIRE ;
- Un **Comité d'audit** composé de 5 administrateurs, soit Caroline DECAMPS, Antonio GAVA, Colette VAN HOORDE, Michel SCHOLLAERT et Emmanuel WIARD.



[Refaire un schéma]

Composition du Conseil d'Administration (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023)***Parts A : 16 administrateurs représentant les communes associées***

DUPONT Jean-Marc	Bourgmestre - Frameries	Président et membre du Bureau exécutif
VOLANT David	Échevin – Quévy	Vice-Président et membre du Bureau exécutif
CARPIN Michael	Conseiller communal – Seneffe	Administrateur
CHAPELAIN Hubert	Conseiller communal – Manage	Administrateur
DEBAISIEUX Philippe	Conseiller communal – Frameries	Administrateur et membre du Bureau exécutif
DOYEN Michel	Conseiller communal – Saint-Ghislain	Administrateur
GAVA Antonio	Échevin – La Louvière	Administrateur
INCANNELA Giuseppa-Josée	Échevine – Morlanwlez	Administrateur et membre du Bureau exécutif
LABAR Philippe	Conseiller communal – Binche	Administrateur et membre du Bureau exécutif
MAES Jean-Michel	Conseiller communal – Soignies	Administrateur
MILLITARI Elena	Conseillère communale – Quaregnon	Administrateur
NITA Guy	Conseiller communal – Boussu	Administrateur
VAN HOORDE Colette	Conseillère communale – Mons	Administrateur
SCHOLLAERT Michel	Conseiller communal – Estinnes	Administrateur
SCUTNAIRE Philippe	Conseiller communal – Colfontaine	Administrateur
WIARD Emmanuel	Conseiller communal – Merbes-le-Château	Administrateur

Parts B : 4 administrateurs représentant l'Associé B IDEA

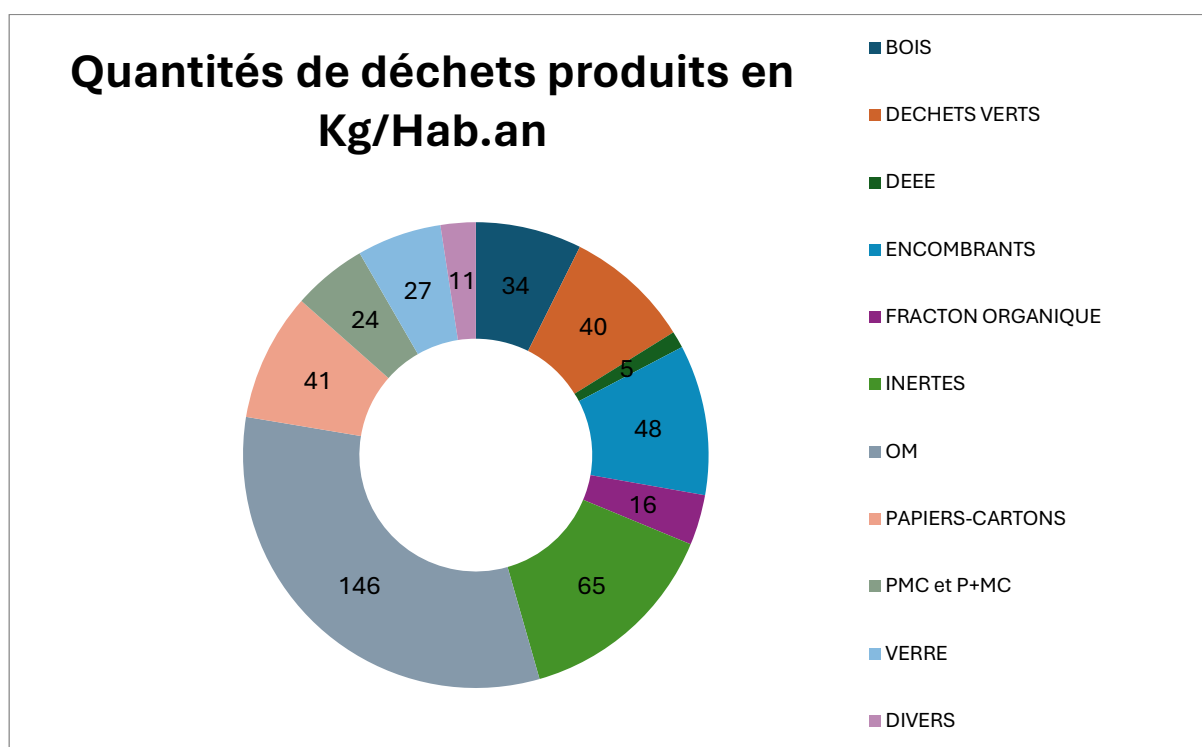
DECAMPS Caroline	Directrice Générale d'IDEA	Administrateur
DESSILLY Vincent	Conseiller communal – Jurbise	Administrateur
DURIGNEUX Joris	Conseiller communal - Dour	Administrateur
POZZONI Bruno	Bourgmestre – Manage	Administrateur

Collecte

L'affiliation asymétrique des communes constitue une contrainte dans l'établissement des statistiques comparables. Aussi, HYGEA a pris le parti d'établir ci-dessous, les données regroupant les **communes affiliées à 100 % des activités** (collectes en porte-à-porte, déchets ménagers/déchets résiduels/déchets organiques, collectes sélectives, PMC/papiers-cartons, réseau des recyparcs).

HYGEA a collecté, au cours de l'année 2023, les déchets produits par les ménages selon l'affiliation des communes aux différents secteurs.

En 2023, chaque citoyen des **20 communes affiliées** ayant confié 100 % des missions (selon l'affiliation – déchets résiduels, organiques, ordures ménagères, recyparcs) à HYGEA a produit en moyenne **457 kg** (463) de déchets qui se décomposent comme le graphique ci-dessous.



[Graphique n°1 : Quantités de déchets produits par citoyen en 2023 pour les 20 communes affiliées ayant confié 100 % des missions à HYGEA (secteur I : ordures ménagères, déchets résiduels, déchets organiques, collectes sélectives et recyparcs).]

On constate une **diminution de la quantité de déchets produits par an et par habitant**. Celle-ci est principalement due à une diminution de la production des ordures ménagères (par la mise en œuvre du Nouveau Schéma de Collecte de 2022 à 2023), des déchets encombrants et inertes.

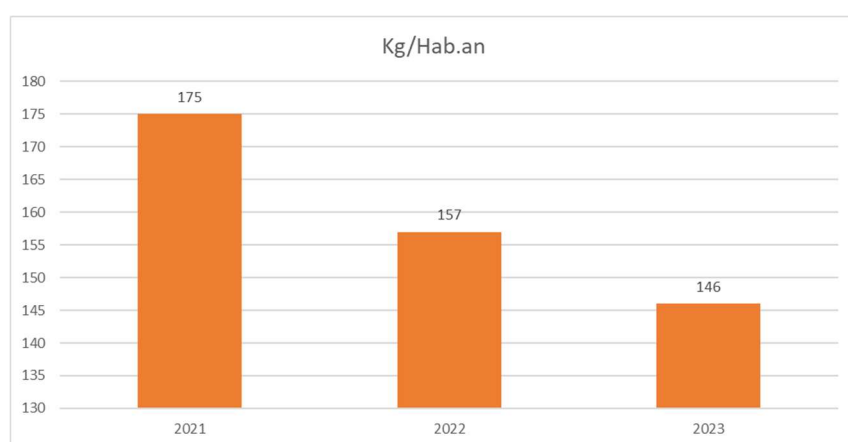
- **Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères, des déchets résiduels et déchets organiques**

HYGEA a collecté en porte-à-porte les ordures ménagères et des déchets résiduels des habitants de 20 communes de la région de Mons-Borinage-Centre, soit Binche, Boussu, Colfontaine, Écaussinnes, Erquelines, Estinnes, Frameries, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Le Rœulx, Manage, Seneffe, Merbes-le-Château, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Saint-Ghislain, et Soignies. Cela équivaut à une population totale de 462.756 habitants (464.717). La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères pour les communes de Lens, Hensies, Dour et Quiévrain a été assurée par des tiers, ce qui équivaut à une population de 34.683 habitants (34.829).

Afin d'appréhender correctement l'évolution des quantités, il est préférable de se rapporter à la production en kg/hab.an.

Pour les 20 communes précitées, la collecte en porte-à-porte s'est effectuée via les sacs payants réglementaires estampillés HYGEA. Les communes de Merbes-Le-Château (04/17), Ecaussinnes (10/14), Estinnes (08/17), Seneffe (01/20), Binche (10/20), Soignies (04/21), Quévy (09/21), Frameries (10/21), Mons (11/22), Honnelles (10/23), Jurbise (10/23), Saint-Ghislain (10/23), Le Roeulx (10/23), Erquelinnes (10/23), sont en Nouveau Schéma de Collecte et bénéficient de points d'apports volontaires dans lesquels les citoyens peuvent apporter leurs déchets résiduels. Les quantités de déchets collectés en sacs réglementaires (déchets résiduels ou ordures ménagères brutes), et via les points d'apports volontaires représentent en 2023, **67.952 tonnes (73.086), soit 146,8 kg/hab.an (157,3).**

Pour les 4 communes prises en charge par des sociétés tierces (Dour, Hensies, Lens, Quiévrain), les quantités d'ordures ménagères collectées s'élèvent à 4.942 tonnes (5.013), soit 142,5 kg/hab.an (143,9)².



[Graphique n°2 : Quantités d'ordures ménagères collectées/déchets résiduels par habitant et par an au sein des 20 communes.]

En moyenne, sur l'ensemble des 20 communes dans lesquelles HYGEA effectue la collecte des ordures ménagères (déchets résiduels ou ordures ménagères brutes) en porte-à-porte et via les points d'apports volontaires (PAV), les quantités d'ordures ménagères collectées par habitant **ont diminué de 9 %** entre 2022 et 2023. Cela représente **146,8 kg/hab.an (157,3).**

Cette réduction est la conjonction de l'extension du Nouveau Schéma de Collecte, de la poursuite des effets de déploiement du sac de PMC étendu et des actions de Prévention.

² Le niveau de production des ordures ménagères et déchets résiduels sur les 4 communes s'explique par le fait que 50% des habitants bénéficient d'une collecte sélective des déchets organiques.

		Ordures ménagères/Déchets résiduels		Déchets organiques	
	Étiquettes de lignes	2022	2023	2022	2023
1	PAP BINCHE	106,4	113,7	34,7	34,6
2	PAP BOUSSU*	205,9	204,8		
3	PAP COLFONTAINE*	221,3	216,0		
4	PAP DOUR	111,1	113,0	49,0	51,3
5	PAP ECAUSSINES	89,2	94,1	33,0	33,9
6	PAP ERQUELINNES*	166,4	167,2		3,1
7	PAP ESTINNES	101,9	107,5	32,0	35,5
8	PAP FRAMERIES	113,3	120,0	38,9	37,2
9	PAP HENSIES	170,2	172,6		
10	PAP HONNELLES*	177,7	160,4		3,6
11	PAP JURBISE*	143,8	136,0		4,1
12	PAP LA LOUVIERE*	175,7	175,9		
13	PAP LE ROEULX*	157,5	146,6		3,3
14	PAP LENS	131,9	130,9		
15	PAP MANAGE*	190,2	194,2		
16	PAP MERBES	97,8	108,9	37,6	32,0
17	PAP MONS	162,8	113,7	1,5	29,6
18	PAP MORLANWELZ*	172,1	172,4		
19	PAP QUAREGNON*	221,5	212,0		
20	PAP QUEVY	90,9	87,0	31,9	40,6
21	PAP QUIEVRAIN	205,5	192,1		
22	PAP SAINT-GHISLAIN*	175,6	165,7		4,6
23	PAP SENEFFE	86,5	93,4	29,4	29,0
24	PAP SOIGNIES	95,7	99,4	30,3	30,7
		3.571,0	3.497,4	318,3	373,2

[Tableau n°3 : Évolution entre 2022 et 2023 des quantités (kg/hab.an) collectées en porte-à-porte pour les ordures ménagères/déchets résiduels/déchets organiques par habitant et par commune.]

*Les communes d'Erquelinnes, Honnelles, Jurbise, Le Roeulx et Saint-Ghislain sont passées en Nouveau Schéma de Collecte en octobre 2023. Les communes de Boussu, Colfontaine, La Louvière, Manage, Morlanwelz et Quaregnon passeront en Nouveau Schéma de Collecte en 2025.

N.B. : Les communes de Dour, Hensies, Lens et Quiévrain ne sont pas affiliées au sous-secteur A1 d'HYGEA relatif à la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte.

Nous constatons une augmentation de la production des déchets sur certaines communes, ce qui nous invite à renforcer notre communication en matière de Prévention des déchets.

Nouveau Schéma de Collecte

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration quant au développement du schéma de collecte sélective des déchets organiques et de la candidature des communes, HYGEA a accompagné les communes de **Erquelinnes, Honnelles, Jurbise, Le Roeulx et Saint-Ghislain**, (10/2023) dans cette transition. Ainsi, Hygea a développé un plan de communication pour le Nouveau Schéma de Collecte.

Notons l'envoi d'un **courrier** aux commerçants, syndics ; l'envoi d'un **nouveau calendrier de collecte** aux citoyens, l'organisation de **séances d'information** ainsi que la création d'un nouveau **site internet dédié au Nouveau Schéma de Collecte**.

Pour rappel, le Nouveau Schéma de Collecte (NSC) se décline comme suit :

- ⇒ Une collecte hebdomadaire des déchets organiques via un nouveau sac vert ;
- ⇒ Une collecte des déchets résiduels via un nouveau sac moka qui aura lieu toutes les 2 semaines ;
- ⇒ Des points d'apports volontaires (1/2.000 habitants) pour les déchets résiduels répartis dans la commune ;
- ⇒ Une collecte des papiers-cartons collectés toutes les 2 semaines ;
- ⇒ La collecte des PMC toutes les 2 semaines.

Conformément à la décision du CA, le schéma de collecte proposé peut être légèrement affiné au travers de dérogations objectivées en fonction de la réalité de terrain des communes associées (habitat vertical, densité urbaine, tourisme, etc.).

Service des petits conteneurs

HYGEA a développé **pour ses communes et les entreprises** (TPE et PME) un service de collecte en petits conteneurs basculants pour les déchets résiduels/ordures ménagères, les papiers-cartons et les PMC.

En 2023, ce sont **64.738 levées** (54.220) de conteneurs qui ont été réalisées et **4.502 tonnes** (3.771) de déchets collectés.

• Collectes des emballages ménagers (PMC et papiers-cartons) en porte-à-porte et du verre via les bulles à verre

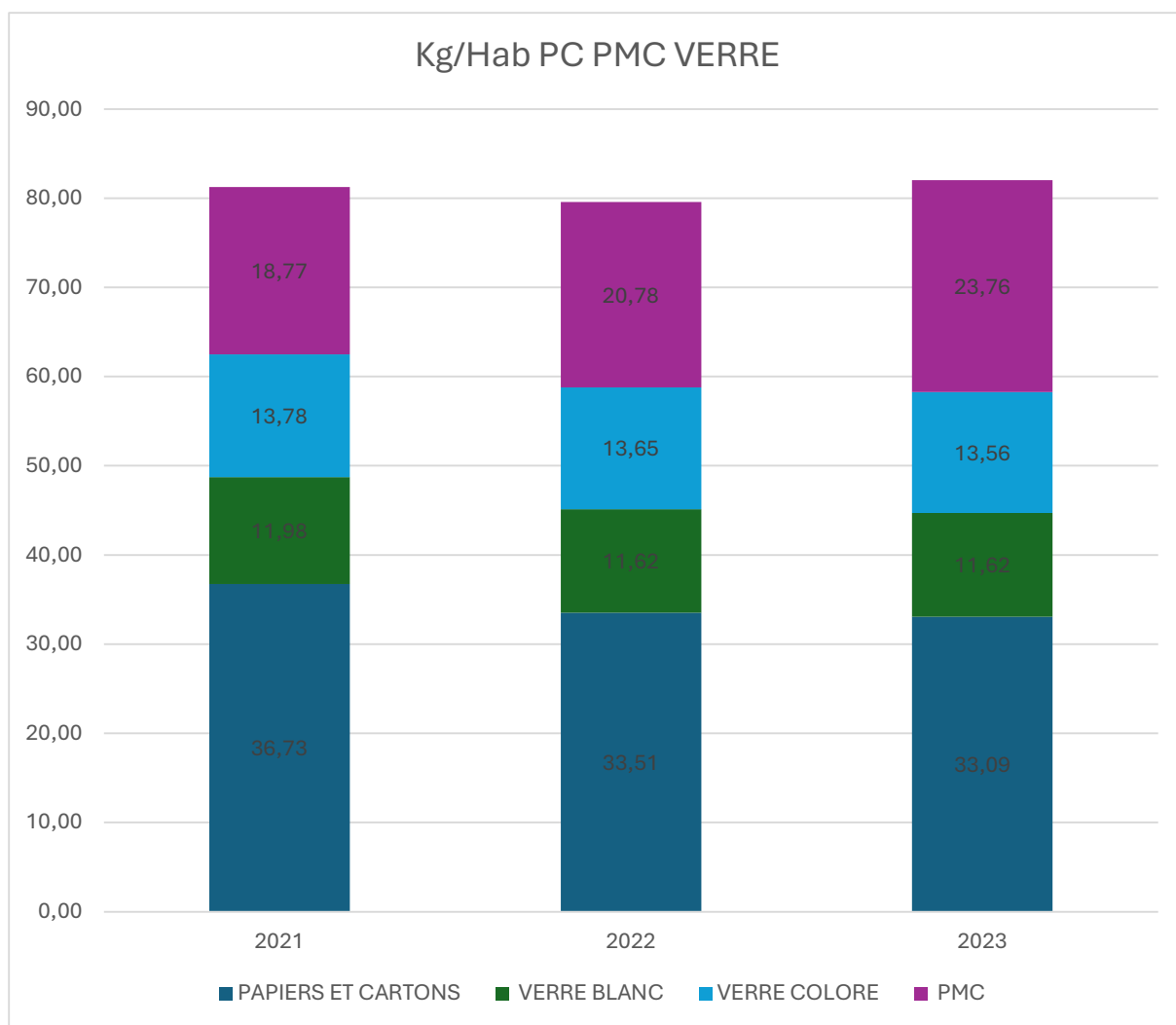
HYGEA a collecté en porte-à-porte les emballages ménagers ainsi que les verres (via les bulles à verre) des habitants de 24 communes de la région Mons-Borinage-Centre, soit Binche, Boussu, Colfontaine, Dour, Écaussinnes, Erquelines, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Rœulx, Manage, Merbes-Le-Château, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe et Soignies. Cela équivaut à une population totale de 497.439 habitants (499.548).

Les quantités d'emballages ménagers collectés en porte-à-porte (PMC, papiers-cartons) ainsi que le verre collecté via les bulles en 2023 représentent **82 kg/hab.an** (79,6). Ce chiffre est en **hausse de 3%** par rapport à 2022.

Les emballages ménagers collectés en 2023 se répartissent comme suit :

- 11.818 tonnes de PMC (10.284) (+15%) ;
- 16.458 tonnes de papiers-cartons (16.586) (-0.8%) ;
- 12.528 tonnes de verre (12.510) – Hors recyparcs (+0.1 %) ;

[Picto PMC, papiers-cartons, verre]



[Graphique n°3 : Quantités d’emballages ménagers collectés via les collectes sélectives en 2023 pour les 24 communes appartenant au secteur I (collectes sélectives).]

Propreté des sites de bulles à verre

Les **1.163 bulles à verres** d’HYGEA constituent un réseau de **460 sites** présents dans les différentes communes de la zone, soit 1 site pour 1.081 habitants.

Nous constatons que le nombre de non-conformités lors des contrôles trimestriels réalisés par FostPlus est passé de 13 % en 2022 à 12 % en 2023. Ces opérations sont désormais réalisées et gérées dans l’environnement GEDITOP. Afin de continuer à améliorer ce cap, HYGEA veillera à poursuivre les efforts entrepris, notamment en menant des campagnes de prévention et nos actions internes.

Pour le critère relatif à la **propreté** et à l’état des bulles, le taux d’anomalies est resté à **0%** entre 2022 et 2023.

Enfin, en ce qui concerne la **vidange** des bulles à verre, le résultat de 2023 passe à **1%** contre 2% en 2022.

[Image bulles à verre]

- **Services aux communes**

Service des grands conteneurs

HYGEA propose à ses communes affiliées ainsi qu'aux citoyens, la location de grands conteneurs pour assurer l'évacuation et le traitement des différents types de déchets.

En 2023, les conteneurs de l'intercommunale ont été vidangés 1.608 fois (1.467), ce qui a permis de collecter **9.035 tonnes de déchets** (10.623), soit une **diminution de 15 %** par rapport à l'année 2022. Les déchets collectés sont essentiellement des encombrants, des déchets verts, des inertes, des métaux et des papiers-cartons.

Collecte des bâches agricoles

Dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 1998 relatif aux subventions en matière de prévention et de gestion de déchets et suite aux délégations des communes, Hygea a procédé en 2023 à la collecte des bâches agricoles. Ces collectes ont eu lieu soit dans les recyparcs, soit au sein des communes, à des dates précises selon la demande de ces dernières. Au total, **228,2 tonnes** de bâches agricoles (208) ont été collectées en 2023.

Apports sur les plateformes d'Havré et de Cuesmes

Les communes peuvent accéder aux sites d'Havré pour y déposer des déchets, après leur passage sur le pont bascule. Ce service est payant, les coûts sont portés par chaque commune concernée en application d'un tarif validé par le Conseil d'Administration de l'intercommunale, sans que cela soit intégré dans la quote-part pour le calcul du coût-vérité.

Le tonnage de déchets ainsi déposés sur les plateformes d'Hygea en 2023 s'élève à **7.103 tonnes** (6.576).

Les communes ont également apporté des déchets directement dans les exutoires sous marché public avec Hygea. Les quantités de ces déchets correspondent à **1.374 tonnes** (1.556). Le tonnage total des apports communaux s'élève donc à **8.477 tonnes**.

Recyparcs

• Activités des recyparcs

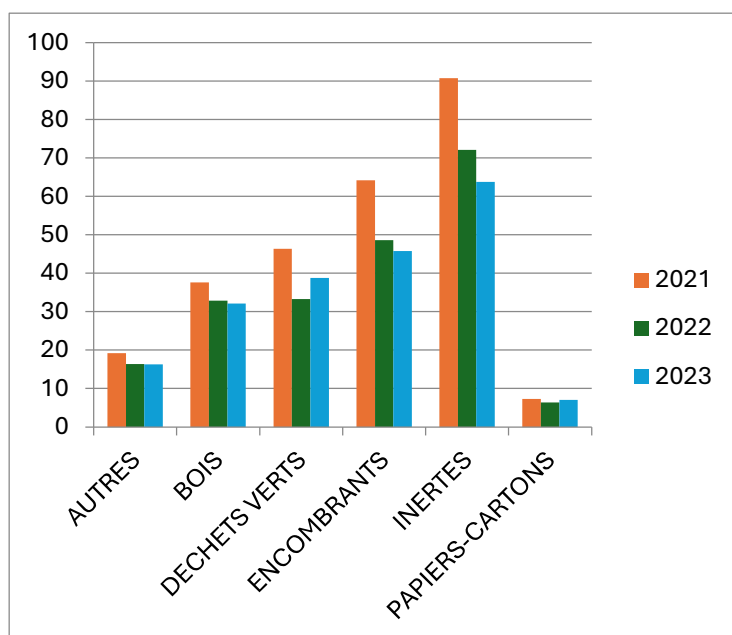
Hygea gère un réseau constitué de **25 recyparcs** répartis sur le territoire des 24 communes associées. Ils sont situés sur les entités de Binche, Boussu, Colfontaine, Cuesmes, Dour, Ecaussinnes, Erquelines/Merbes-le-Château, Estinnes, Frameries, Haine-Saint-Paul, Honnelles, Jemappes, Jurbise, Le Roeulx, Manage, Morlanwelz, Obourg, Quaregnon, Quévy, Quiévrain/Hensies, Saint-Ghislain, Saint-Vaast, Seneffe, Soignies et Strépy-Bracquegnies.

Chiffres clés

Pour l'ensemble de ces recyparcs, les quantités de déchets collectés en 2021, 2022 et 2023 se répartissent comme suit :

MATIÈRES	2021		2022		2023		2023-2022
	QUANTITES		QUANTITES		QUANTITES		[%]
	[Tonnes]	[Kg/hab]	[Tonnes]	[Kg/hab]	[Tonnes]	[Kg/hab]	
INERTES	37.410	90,8	35.686	72,1	31.421	63,8	-12%
DÉCHETS VERTS	19.098	46,3	16.470	33,3	19.110	38,8	17%
ENCOMBRANTS	26.453	64,2	24.052	48,6	22.549	45,8	-6%
BOIS	15.515	37,6	16.253	32,8	15.836	32,1	-2%
PAPIERS-CARTONS	2.995	7,3	3.157	6,4	3.483	7,1	11%
METAUX	2.515	6,1	2.438	4,9	2.534	5,1	4%
D.E.E.E.	2.100	5,1	2.101	4,2	2.539	5,2	21%
VERRE	891	2,2	1.027	2,1	988	2,0	-3%
DSM	754	1,8	753	1,5	759	1,5	1%
HUILES MINÉRALES	161	0,4	163	0,3	168	0,3	4%
HUILES/GRAISSES VÉGÉTALES	142	0,3	156	0,3	140	0,3	-9%
POLYSTYRÈNE EXPANSÉ	73	0,2	69	0,1	74	0,2	8%
PILES	20	0,1	23	0,1	21	0,0	-7%
VERRE PLAT	874	2,1	840	1,7	800	1,6	-4%
POTS DE FLEURS	1	0,0	0	0,0	0	0,0	0%
PLASTIQUES RIGIDES	84	0,2	179	0,4	259	0,5	45%
RECYCLERIE	41	0,1	45	0,1	45	0,1	1%
TEXTILES	247	0,6	301	0,6	371	0,5	-14%
TOTAUX	109.374	265	103.713	210	101.097	205	-3%

[Tableau n°4 : Quantités de déchets collectés annuellement via les recyparcs ces 3 dernières années.]



[Graphique n°4 : Quantités de déchets collectés via l'ensemble des recyparcs Hygea (kg/hab.an) ces 3 dernières années.]

Remarque : Ces statistiques ne tiennent pas compte des quantités du parc à conteneurs de Lens.

En 2023, les quantités de déchets collectés par habitant ont évolué de la manière suivante pour les inertes (-12 %), les déchets verts (+17 %), le bois (-2 %) ainsi que les encombrants (-6 %).

En 2023, le réseau des 25 recyparcs Hygea a accueilli 848.419 visites de ménages (797.311) ainsi que 1.192 visites de sociétés et ASBL (1.010). Environ **119.626 cartes** furent utilisées (118.012) soit une moyenne de 7,1 visites par carte et par an.

On peut constater que le nombre de visites des ménages a augmenté au sein du réseau Hygea mais qu'à l'exception des déchets verts (+ 17%), les quantités de déchets en général sont stables ou ont même légèrement diminué (- 3%). On peut estimer que hormis un temps favorable à la production de déchets verts, les campagnes de communication, un changement d'habitude de consommation et de tri des citoyens participent à cette diminution/stabilité.

Collectes spécifiques

Afin de répondre aux exigences de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008, la collecte de l'asbeste-ciment et des pneus a été réalisée tant dans la région du Centre que de Mons-Borinage :

- Au sein des recyparcs de Dour, de Frameries, du Roeulx, de Soignies, de Saint-Vaast ainsi que sur le site de Cuesmes pour les pneus ;
- Au sein des recyparcs de Frameries, d'Obourg, de Morlanwelz, de Soignies et de Saint-Vaast pour l'asbeste-ciment.

66,14 tonnes (85,8 tonnes) **d'asbeste-ciment** et **92,52 tonnes** (68.06 tonnes) **de pneus** ont ainsi été collectées.

Suite à l'obligation de reprise des matelas, une collecte sélective généralisée des matelas est progressivement mise en place dans les recyparcs. Alors que ceux-ci étaient jusqu'ici collectés dans les encombrants.

[Pictos asbeste-ciment et/ou pneu]

Quotas

Pour rappel, chaque ménage dispose en début d'année civile d'un quota de 5 m³ d'encombrants (encombrants incinérables et non incinérables), de 5 m³ d'inertes, de 12m³ de déchets verts, et de 3 m³ de bois sur sa carte d'accès.

- **Pour les déchets encombrants** (incinérables et non incinérables), le nombre de ménages ayant dépassé le quota est de 515 sur 106.445 ménages ayant utilisé leur carte soit 0,48 % (0,53 %). Le volume moyen de dépôt des encombrants est de 1,38 m³ pour les ménages sous le quota, les ménages en dépassement ont quant à eux, déposé en moyenne 6,99 m³.
- **Pour les déchets inertes**, le nombre de ménages ayant dépassé le quota est de 154 sur 51.238 ménages ayant utilisé leur carte soit 0,3 % (0,4 %). Le volume moyen de dépôt des déchets inertes est de 0,90 m³ pour les ménages sous le quota, les ménages en dépassement ont déposé en moyenne 6,88 m³.
- **Pour les déchets verts**, le nombre de ménages ayant dépassé le quota est de 90 sur 66.672 ménages ayant utilisé leur carte soit 0,13 % (0,12 %). Le volume moyen de dépôt des déchets verts est de 2,11 m³ pour les ménages sous le quota, les ménages en dépassement ont déposé en moyenne 15,61 m³.
- **En ce qui concerne le bois**, le nombre de ménages ayant dépassé le quota est de 455 sur 74.130 ménages ayant utilisé leur carte soit 0,61 % (0,63 %). Le volume moyen de dépôt du bois est de 0,90 m³ pour les ménages sous le quota, les ménages en dépassement ont déposé en moyenne 4,61 m³.

Le volume moyen général par ménage sur l'année 2023 est de :

- 1,40 m³ pour les encombrants ;
- 0,91 m³ pour les inertes ;
- 2,12 m³ pour les déchets verts ;
- 0,92 m³ pour le bois.

[Image ou picto carte quotas]

Incivilités

En ce qui concerne les incivilités, **153 courriers** (82) ont été envoyés à des citoyens de la zone Hygea qui ont fait preuve d'un manque de respect envers nos collaborateurs et/ou les règles applicables.

Parmi ces courriers, 124 (48) étaient destinés à établir un avertissement et 29 (21) étaient assortis d'une sanction. La sanction consiste en une exclusion des recyparcs Hygea de minimum 15 jours. Le temps maximum d'exclusion dépend de la procédure judiciaire si un procès-verbal de Police a été dressé.

Les 3 incivilités récurrentes étaient :

- Des sacs contenant des petits objets ;
- Des remorques non triées ;
- La présence de terre dans les inertes.

Redynamisation des recyparcs

Dans le cadre du programme de redynamisation des installations subsidié par la Région Wallonne :

- La demande de promesse de principe en vue de la création à Mons d'un recyparc de nouvelle génération qui combine conteneurs et déchargement au sol a été introduite au SPW.
- Le dossier de renouvellement du recyparc de Colfontaine a été introduit au SPW.
- Une esquisse du nouveau recyparc de Quévy a été établie. La taille du recyparc sera adaptée. Les études de détails ont été initiées.
- Des études d'orientation ainsi que des accords de principe sur l'usage de terrains communal/privé ont été demandés pour le renouvellement des recyparcs de Baudour et Boussu.
- Les travaux pour le renouvellement du recyparc de Manage sont reportés à octobre 2024, une demande de permis a été introduite dans ce sens pour la 2ème fois et est en cours d'analyse.

• Recyclerie

Dans la région de Mons, Hygea gère la coordination d'un dispositif de collecte d'objets réutilisables mis en place au sein de plusieurs recyparcs. Ces activités de réemploi sont effectuées en partenariat avec le CPAS de Mons. En pratique, des conteneurs bien distincts et couverts sont mis à la disposition de la population dans les recyparcs de Cuesmes, Obourg, Dour, Frameries et Soignies.

Les structures d'économie sociale partenaires sont chargées de gérer les biens réutilisables déposés dans ces conteneurs. Elles viennent les récupérer et prennent ensuite en charge le reconditionnement et la revente à faible prix dans leurs magasins sociaux.

Au cours de l'année 2023, Hygea a collecté **45.040 kg de biens réutilisables** (44.780 kg) dans les recyparcs concernés.

Recyparcs	2021 [Kg]	2022 [Kg]	2023 [Kg]
CUESMES	1.740	1.160	620
DOUR	2.060	6.520	8.480
OBOURG	31.420	27.580	24.620
FRAMERIES	6.140	9.520	11.320
Total	41.360	44.780	45.040

[Tableau n°5 : Répartition des quantités collectées par recyparc.]

• Service à domicile

HYGEA propose aux citoyens un service à domicile sur rendez-vous pour l'enlèvement de certains déchets tels que les encombrants, les déchets verts ou le bois.

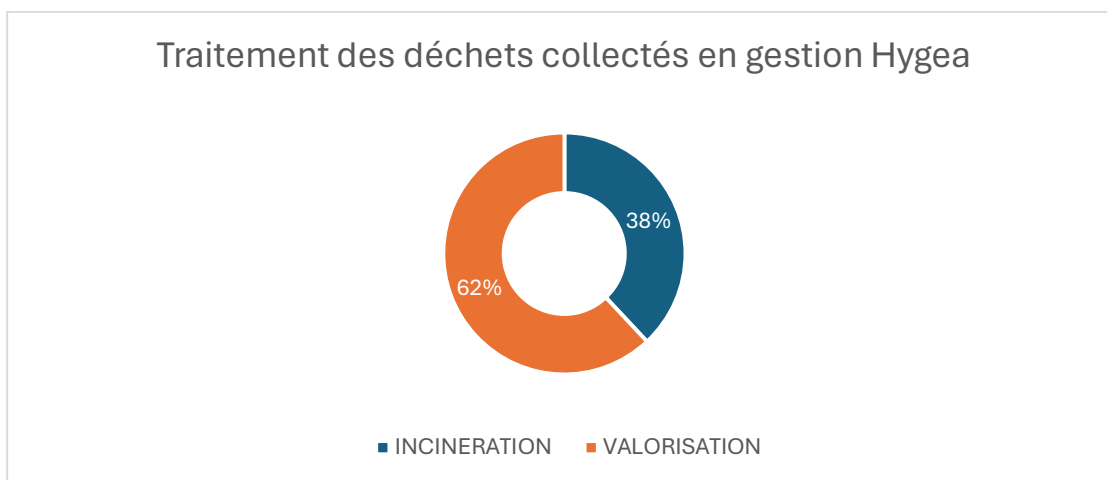
En 2023, **2.117 m³** (2.088) de déchets divers ont été collectés chez les citoyens de la zone HYGEA. Le nombre d'enlèvements réalisés en 2023 s'élève à 495 (537) représentant un total de **196 tonnes** (188).

Traitement des déchets collectés en gestion Hygea

Le traitement des déchets hors incinération est repris au sein du Secteur 2 d'HYGEA. En 2023, HYGEA a assuré, pour le compte de ses associés communaux, la gestion de **249.000 tonnes** (255.000) de déchets (déchets résiduels et déchets organiques, PMC, papiers/cartons et déchets collectés en recyparcs) directement produits par les ménages et les communes qui font appel à HYGEA pour ce service (secteur II : Traitement).

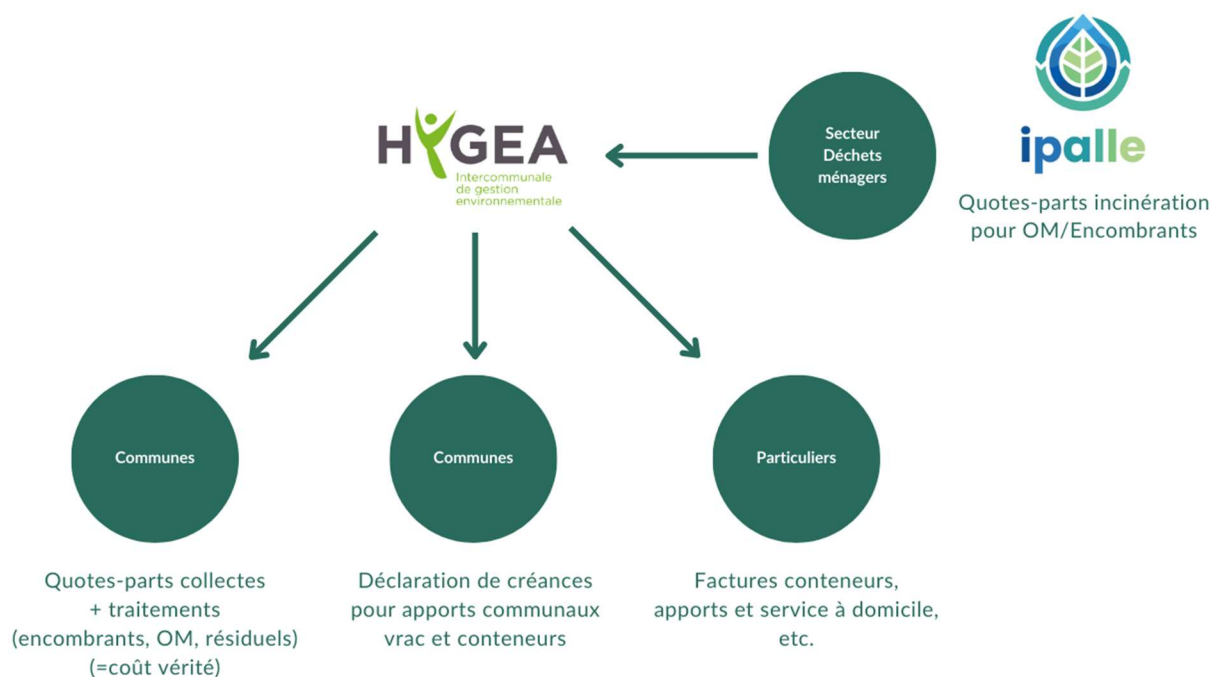
Ces déchets sont majoritairement recyclés (**62 %**) via des filières désignées par appel d'offres. Seul l'asbeste-ciment est envoyé en centre d'enfouissement technique (CET), ce qui représente 0,026 % de la quantité totale de déchets gérés par l'intercommunale.

Le solde des déchets (**38 %**) est valorisé énergétiquement au sein de l'unité de valorisation énergétique d'IPALLE à Thumaide.



[Graphique n°5 : Répartition des filières de traitement des déchets.]

Les différents flux d'appels à cotisations et de facturation d'HYGEA sont détaillés ci-après :



[Image Flux d'appels à cotisations ou refaire un visuel]

Départements supports

- **Gestion de la qualité**

HYGEA renforce l'amélioration de la qualité des prestations dont la collecte apparaît comme l'activité la plus visible et la plus sensible.

Afin de déployer une méthodologie solide et pérenne, Hygea veille à collecter de manière quasiment exhaustive l'ensemble des éléments de non-conformité renseignés par les citoyens et communes.

Dans ce cadre, HYGEA a activé un **call center** en 2020 apte à enregistrer les appels et mails au cours de la journée portant tantôt sur les réclamations et tantôt sur les demandes de renseignements généraux ou dans le cadre du Nouveau Schéma de Collecte.

En 2023, le call center est resté un outil privilégié pour apporter des réponses aux demandes générales des citoyens mais également pour l'enregistrement des non-conformités. L'équipe du call-center a enregistré pas moins de **58.950 contacts** (mails et appels) dont **49.601 liés à la FAQ** et **9.349 plaintes** (tous services confondus).

HYGEA souhaite apporter une attention particulière aux non-conformités récurrentes.

- **Département Ressources Humaines**

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de plusieurs actions entreprises en 2022, notamment le projet de transformation globale de l'intercommunale, dont l'objectif est la pérennisation de l'organisation et la création des conditions de la garantie d'un service public de qualité pour la collecte des déchets ; ainsi que le télétravail et l'implémentation d'un nouvel outil de gestion du temps.

1) Etendue du Nouveau Schéma de Collecte et externalisation de certaines prestations : suivi

Fin 2022, la ville de Mons a adopté le Nouveau Schéma de Collecte. C'est donc en 2023 que les effets se sont concrétisés, à la fois dans la réorganisation permanente des tournées et la gestion des ressources humaines. Grâce aux échanges constructifs tenus avec les travailleurs et les organisations syndicales, un mécanisme de réaffectation interne a vu le jour et s'est appliqué déjà à 3 reprises entre 2023 et début 2024.

En effet, à chaque date-pivot de basculement, le Département RH a proposé aux agents de la Collecte de se reconvertir au sein de l'intercommunale. Pour ce faire, HYGEA a fait le choix de geler certains postes au cadre, permettant ainsi d'offrir aux agents de la Collecte, désireux de se réorienter, la possibilité d'intégrer une nouvelle fonction.

Ce processus de réaffectation a connu un réel succès puisque pas moins de 22 agents ont exprimé leur souhait d'être réaffectés, et selon les priorités établies en concertation syndicale, **15** d'entre eux ont été effectivement **réaffectés** ou le seront d'ici janvier 2025, principalement au sein du Département Recyparcs, soit comme Préposés, soit comme Chauffeurs ; ou au service à domicile.

Une dernière date-pivot aura lieu début 2025 et à partir de ce moment, l'activité pourra se stabiliser de façon plus durable, ce qui permettra de faire le point sur le cadre et les postes encore vacants.

2) Nouveaux métiers

Le processus de transition entamé permettant à HYGEA de se diversifier au travers de nouvelles activités au sein des communes a commencé à porter ses fruits et pourra sans aucun doute mener à offrir de nouveaux métiers à nos agents.

3) Révision du processus d'Evaluation : Entretien de Fonctionnement

Le processus d'Ecoute élaboré en 2020 a notamment mis en lumière des améliorations à amener à la dynamique d'Evaluation. Ce processus a donc été remanié et modernisé, avec comme fondement, un outil provenant d'un précédent travail collaboratif avec les organisations syndicales et les travailleurs : le formulaire d'Entretien de Fonctionnement. Les statuts ont été revus et la nouvelle mécanique d'Evaluation a débuté en juin, simultanément avec une phase de formation de l'ensemble du personnel à ce nouveau dispositif. L'horizon de temps prévu pour la remise à niveau des évaluations est de 18 à 24 mois. Le RH s'assure désormais que le cycle d'évaluation soit suivi selon les échéances définies. Un premier bilan intermédiaire de ce nouveau processus d'Evaluation est positif mais il continuera d'évoluer au gré des besoins exprimés par toutes les parties prenantes.

3) Suivi : Télétravail structurel et 2ème jour flottant

Le télétravail structurel a connu en 2023 une évolution vers un 2^{ème} jour « flottant », mis en place dès février. La flexibilité accordée à ce 2^{ème} jour semble convenir à l'ensemble des parties prenantes. Tous les agents bénéficiant du premier jour fixe n'ont pas fait le choix d'user d'un 2^{ème} jour flottant, ou pas systématiquement, et sa planification rencontre généralement les attentes de la ligne hiérarchique ou celle-ci s'ajuste selon les besoins exprimés. Dès lors, l'implémentation de cette nouvelle méthode de travail se révèle être un succès offrant un équilibre vie privée/vie professionnelle très appréciable au personnel administratif.

4) Mise en place d'un nouvel outil de gestion du temps

Courant 2023, le Département RH a lancé son projet de base de données intégrées, gérant à la fois le payroll et les pointages. La phase de réflexion et de paramétrisation est en cours de finalisation, compte tenu de nos spécificités en termes de gestion, de nos statuts et des capacités du logiciel sélectionné. Elle a donné lieu à la révision de certaines règles internes, sous la forme de protocoles, de façon à les simplifier et donner plus de cohérence.

Une phase de test a démarré début 2024, nécessitant des ajustements techniques et informatiques avec les nouvelles pointeuses. La phase de communication auprès du personnel débutera très prochainement, de sorte à ce que ce nouvel outil puisse être utilisé définitivement au second semestre 2024.

En conclusion, le Département RH restera donc impliqué en 2024 dans les actions entreprises mais aussi le développement d'une nouvelle branche d'activité relative aux nouveaux métiers évoqués dans le cadre de la transformation de l'intercommunale. Par ailleurs, le Département RH compte s'inscrire dans une dynamique de gestion de projets visant au bien-être de l'ensemble des collaborateurs, avec le concours de tous les autres départements.

Réorientation

En 2023, la Commission de réorientation s'est réunie à 3 reprises et a traité la situation de 7 agents, dont 5 ont été réorientés.

Contrats CDD Pilote

Le projet pilote initié en 2017 permettant d'octroyer des contrats à durée déterminée aux agents repris sous contrat intérimaire s'est poursuivi durant l'exercice 2023 avec **6 agents** toujours occupés à la Collecte qui ont eu un CDI en décembre 2023 et 1 agent à la Logistique. Hygea vise chaque fois que possible à stabiliser la relation de travail au travers de contrats à durée déterminée.

Articles 60

En collaboration avec les communes, Hygea occupe via une convention des travailleurs sous statut Article 60 dont certains aboutissent à des CDD voire des CDI.

En 2023, **deux personnes** ont bénéficié de ce statut via le CPAS Quaregnon, deux autres via le CPAS Colfontaine. Jusqu'alors, ce type de travailleurs étaient exclusivement attachés au département Collecte. Cette année, l'expérience s'est élargie au département Recyparc.

Formations

Les formations représentent un aspect important du développement des collaborateurs, que ce soit en termes d'acquisition de nouvelles compétences, de maintien de celles-ci, d'épanouissement mais également afin de respecter la législation en vigueur. Cet aspect des Ressources Humaines a été développé en collaboration avec le Département QSE.

Comme chaque année, les formations légalement obligatoires ont fait l'objet d'un recyclage annuel (équipiers de première intervention en incendie, protection contre les dangers liés à l'amiante, conseillers en prévention, personnes de confiance et recyclage des secouristes).

Une attention particulière a de nouveau été portée à la formation des chauffeurs camion ainsi qu'à leur sécurité lors de l'utilisation de l'outil. Ils ont suivi la formation continue obligatoire constituée d'un module à suivre par année pendant 5 ans.

En 2023, le Département RH a également proposé des formations ciblées pour certains agents (17) qui le souhaitaient et a poursuivi le parcours de formation des Brigadiers Recyparcs, échelonné sur 3 ans, en vue de leur fournir un solide bagage en management. Ces formations se poursuivent en 2024.

Par ailleurs, l'électrification progressive de la flotte de véhicules a donné lieu à des formations spécifiques pour leurs utilisateurs et s'étendra plus largement dans les années à venir au personnel du Département Technique en charge de leur maintenance.

Profil des collaborateurs

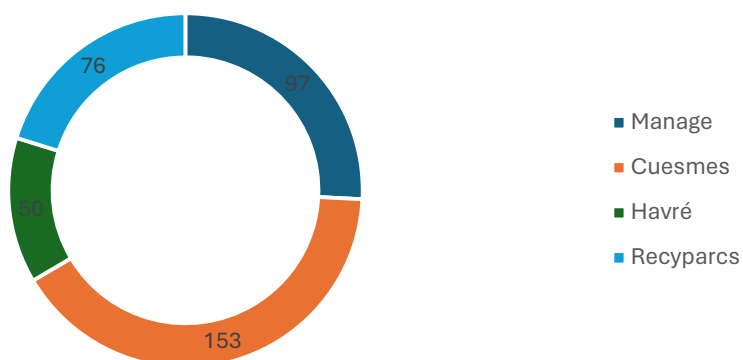
A la fin de l'année 2023, l'intercommunale HYGEA occupait 376 agents (362) répartis comme suit : 23 femmes (21) et 353 hommes (341).

Parmi ces agents, 27 relèvent du statut ISPH, soit 7,16 % (contre 9,12 % en 2022).

Répartition du personnel par site d'activité :

- 97 agents à Manage (91) ;
- 153 agents à Cuesmes (151) ;
- 50 agents à Havré (52) ;
- 76 agents pour le réseau de 25 recyparcs (68).

Répartition du personnel par site d'activité



[Graphique n°6 : Répartition du personnel Hygea par site d'activité.]

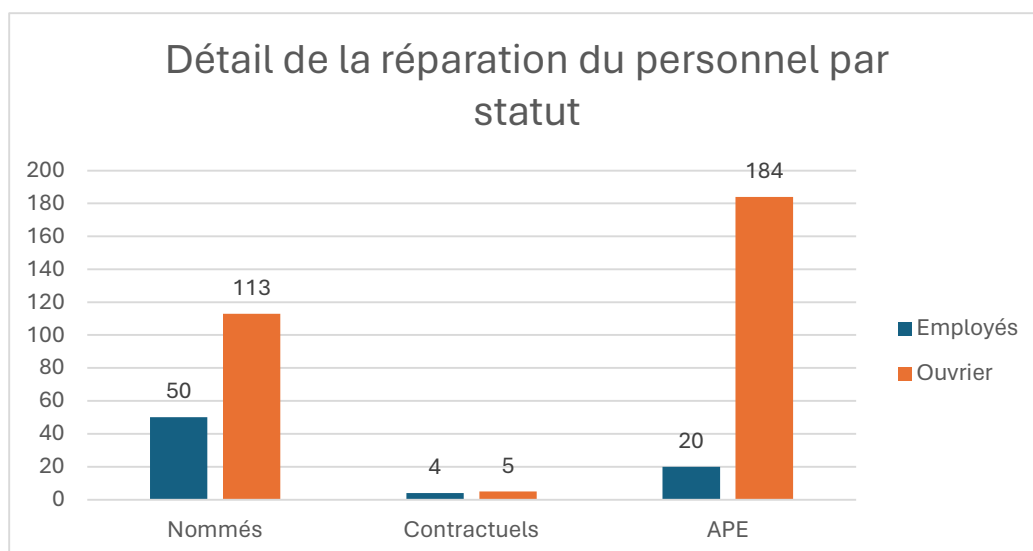
Répartition du personnel par statut :

- **163 agents nommés (169)**, dont 50 employés (49) et 113 ouvriers (120) ;
- **9 agents contractuels (8)**, dont 4 employés (4) et 5 ouvriers (5) ;
- **204 agents contractuels (185)** subventionnés (APE), dont 20 employés (19) et 184 ouvriers (166).

Répartition du personnel par statut



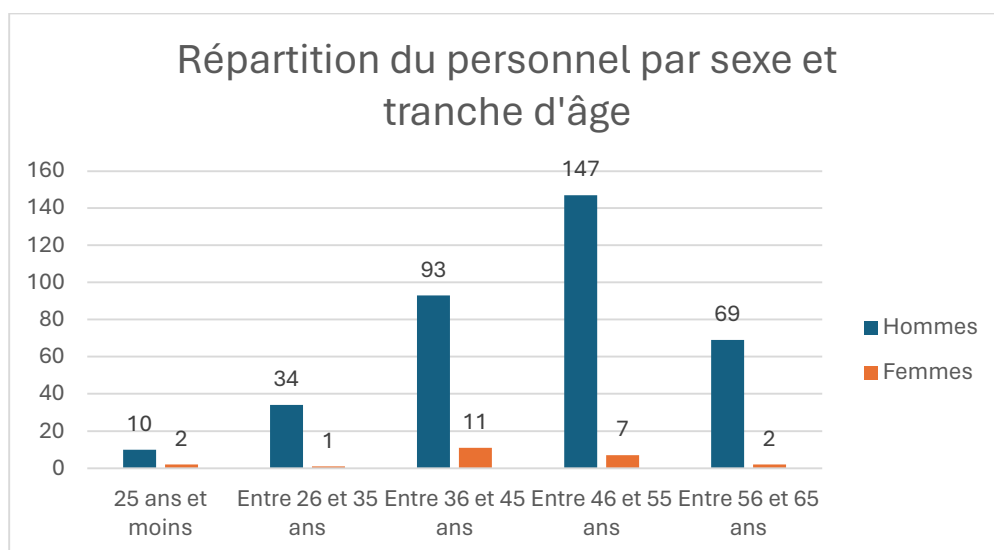
[Graphique n°7 : Répartition du personnel Hygea par statut.]



[Graphique n°8 : Détail de la répartition du personnel Hygea par statut.]

Répartition du personnel par tranche d'âge

- 12 agents âgés entre 18 et 25 ans (5) ;
- 35 agents âgés entre 26 et 35 ans (35) ;
- 104 agents âgés entre 36 et 45 ans (99) ;
- 154 agents âgés entre 46 et 55 ans (155) ;
- 71 agents âgés entre 56 et 65 ans (68).



[Graphique n°9 : Répartition du personnel Hygea par sexe et tranche d'âge.]

En l'occurrence, 40,2% (38,4%) du personnel d'HYGEA est âgé de moins de 46 ans.

Mouvement du personnel

Au cours de l'année 2023, le mouvement du personnel (hors renforts été) se répartit comme suit :

- Entrées : 46 (27)
- Sorties : 31 (31)

En ce qui concerne les renforts été, ils ont été au nombre de 40 en 2023 (76).

Cette année, nous avons également engagé des étudiants sous contrat HYGEA. Ils ont été au nombre de 19, répartis tant aux Départements Administratif, Finances, Logistique, Technique, Recyparc, RH, Collecte, Communication que IT. Les étudiants Préposés ont, quant à eux, été gérés via l'agence d'intérim, comme les années précédentes.

- **Département QSE (Qualité-Sécurité-Environnement)**

La sécurité des personnes reste au cœur des valeurs défendues par l'intercommunale et ce tant pour les agents Hygea que pour les usagers.

Cette volonté d'assurer les meilleures conditions de sécurité, dans le cadre de métiers souvent à risques, se traduit par une sensibilisation du plus grand nombre à travers une communication, des **formations** ciblées, la recherche d'**amélioration des équipements** de protection ou encore le matériel et les infrastructures.

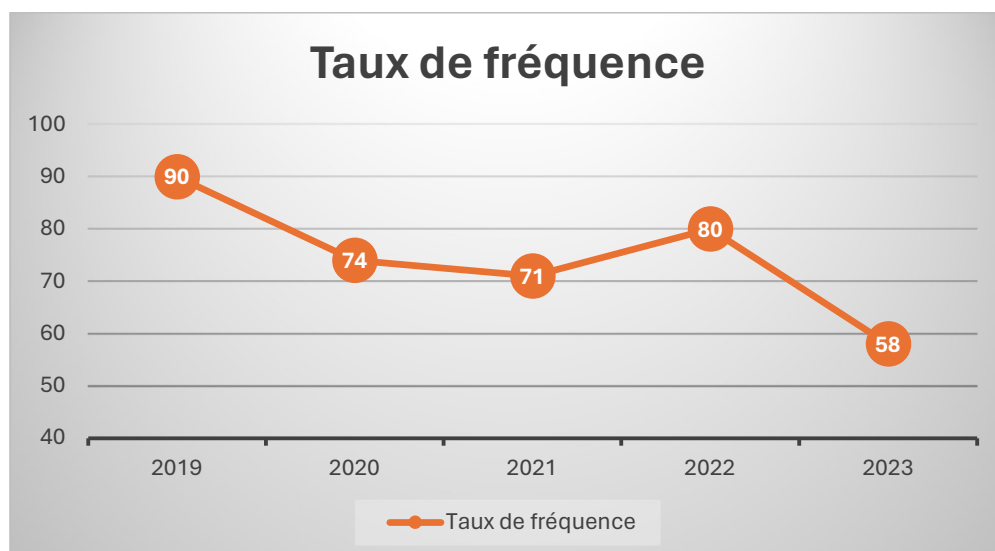
Le **bien-être** des travailleurs tiens également compte de la charge mentale. Une analyse des risques psychosociaux a été réalisée en 2023 via une grande enquête participative en collaboration avec le service externe pour la prévention et la protection des travailleurs.

En ce qui concerne les accidents de travail, les statistiques de l'année 2023 poursuivent une diminution entamée depuis quelques années du nombre d'accidents.

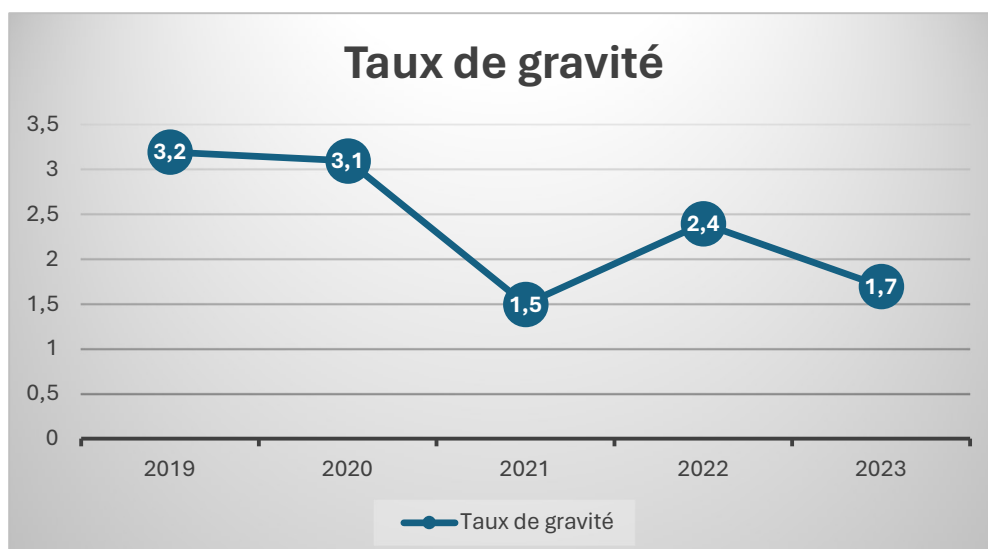
Cela se traduit à travers les indicateurs que sont le taux de fréquence (ratio entre le nombre d'accidents et le nombre d'heures prestées) et le taux de gravité (ratio entre le nombre de jours d'incapacité et le nombre d'heures prestées).

Deux tiers des accidents de travail chez Hygea sont liés aux déplacements à savoir les glissades et trébuchements (avec ou sans chute) dont beaucoup en voirie publique.

La collecte en porte-à-porte reste l'activité la plus accidentogène, plus de la moitié des accidents de 2023 sont liés au poste de chargeur.



[Graphique n°10 : Évolution du taux de fréquence des accidents de travail au cours des 5 dernières années.]



[Graphique n°11 : Évolution du taux de gravité des accidents de travail au cours des 5 dernières années.]

Hygea s'engage envers les Objectifs de Développement Durables

La volonté d'Hygea de développer une **ligne verte** a été transcrite dans le plan stratégique 2023-2025 de l'intercommunale et ainsi anticiper les exigences de notre temps à savoir limiter les impacts environnementaux, préserver les écosystèmes et les ressources naturelles à long terme. La qualité environnementale est un des trois piliers du développement durable avec l'efficacité économique et l'équité sociale.

Depuis 2023, nous nous engageons à travers notre plan stratégique, à opérer une transition au niveau local vers le développement durable. Nos objectifs s'inscrivent dans un agenda mondial de société plus durable prenant en compte le respect des limites de la planète, la justice sociale et la prospérité économique.

Sélectionné via l'appel à candidatures lancé par le SPW, nous avons bénéficié en 2023 d'un accompagnement dans notre démarche de transition vers cette société plus durable. Suite à cela, **Hygea a identifié 5 Objectifs prioritaires de Développement Durable** appelés ODD.

Ceux-ci seront intégrés dans ses outils stratégiques et dans son fonctionnement interne notamment à travers une feuille de route reprenant des actions concrètes à initier.

- Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

[Images des 5 ODD]

(+ photo véhicule électrique si suffisamment de place)

• Cellule IT

La cellule informatique a mis en place des applications pour tous les départements de notre intercommunale. C'est ainsi que Hygea dispose maintenant, par exemple, d'applications pour la **gestion des assurances**, la **gestion du pointage** et la **gestion digitalisée des opérations**.

Par la maîtrise d'une série d'outils permettant la supervision et la sécurisation du système d'information, la cellule informatique assure l'accès au réseau et le support au quotidien de l'ensemble des utilisateurs Hygea.

En 2023, le télétravail, la digitalisation et d'une manière générale les systèmes d'information ont pris une place importante pour exécuter l'ensemble des tâches dévolues à notre intercommunale.

La cellule informatique met tout en œuvre pour assurer un développement sécurisé, efficient et accessible à tous les collaborateurs Hygea.

Points marquants : [mettre dans un cadre ?]

- Augmentation conséquente de la sécurité de notre réseau informatique et des tous les terminaux.
- Mise en place d'un programme de gestion des assurances développé en interne.

• Cellule juridique

Au cours de l'année 2023, la mission principale de la cellule juridique a consisté à planifier et à lancer les marchés publics récurrents et non récurrents, parmi lesquels :

- La désignation d'un nouveau call center ;
- La lutte contre les nuisibles ;
- La fourniture des EPI et des vêtements de travail ;
- La désignation de deux agences pour le gardiennage ;
- Etc.

Une vingtaine de marchés publics ont été lancés.

L'ensemble de cette mission se traduit principalement par la prise en charge des éléments suivants :

- La rédaction des notes présentées au Conseil d'Administration en vue du lancement et de l'attribution des procédures de marchés publics ;
- La rédaction des clauses administratives des cahiers des charges et la préparation des documents de soumission ;
- L'analyse administrative des offres, ainsi que la motivation et la rédaction des rapports d'attribution sur base de l'analyse technique réalisée par HYGEA ;
- La préparation des courriers d'information, de notification, etc. ;
- Les contacts avec l'Autorité de Tutelle.

Cette année a également été marquée par la mise en place de la nouvelle plateforme E-procurement, qui a nécessité de suivre diverses formations afin d'être à jour.

Cette nouvelle obligation est d'application depuis le 1er septembre 2023 et se traduit par la digitalisation de l'ensemble des procédures de marchés publics dès 30.000€ HTVA.

La cellule juridique a également été chargée de l'accompagnement administratif dans le cadre de la rédaction de divers actes administratifs (Convention Recyclerie, Convention PAV, etc.).

Suivi FEDER :

Le projet de la Recyclerie en collaboration avec le CPAS de Mons pour la collecte de biens réutilisables produit des effets bénéfiques sous l'angle de la réduction des déchets mais également de la formation qualifiante de valoriste.

HYGEA poursuit son action au travers du dépôt de deux nouvelles fiches Feder portant sur :

- L'agrandissement de la Recyclerie sur le site de Cuesmes en vue de maximiser la collecte des Biens/Déchets et d'initier une matériauthèque.
- La création d'un modèle équivalent dans la région du Centre par la création d'une Recyclerie à proximité immédiate d'un Recyparc.

Ces 2 projets sont en cours de validation sous le critère des Aides d'état.

Enfin, HYGEA est partenaire d'un projet de collecte dans un recyparc de déchets ligneux (partie bois comprise dans les déchets verts) qui seront valorisés énergétiquement dans une chaudière biomasse en collaboration avec la ville de Mons.

• Cellule communication

Le Service Communication de l'intercommunale HYGEA prend en charge l'ensemble des actions de communication interne et externe de l'intercommunale, ainsi que les campagnes de sensibilisation au tri des emballages ménagers menées en collaboration avec Fost Plus.

Communication externe

➤ Site internet : www.hygea.be

Le site internet de l'intercommunale constitue un véritable outil de communication en matière de tri et de prévention des déchets. Il est régulièrement mis à jour en fonction des actualités de l'intercommunale (campagnes de prévention, horaires des recyparcs, collectes de rattrapage, etc.). Quelques **260.000 citoyens** ont consulté le site de l'intercommunale en 2023 contre 320.142 en 2022.

En 2023, le service communication a travaillé à la création d'un nouveau site internet www.hygea.be. Hygea se dote d'un site internet plus responsive, plus moderne et qui respecte la règle des 3 clics (trouver une information en 3 clics ou moins).

Ce nouveau site internet présente également de nouvelles fonctionnalités. Citons, par exemple, une carte interactive en homepage, une médiathèque, des formulaires pour les ateliers prévention ainsi qu'un formulaire de réclamation.

Autre fonctionnalité à faire son apparition : les jauges pour les recyparcs. Celles-ci permettront aux citoyens de connaître le taux de disponibilité dans les conteneurs des recyparcs.

➤ Page Facebook HYGEA

Le nombre de fans (17.800) fin décembre 2023 est stable par rapport à 2022 (17.265). Le nombre d'abonnés a lui augmenté à 20.243 (19.122). La page Facebook Hygea met en avant des informations de prévention ainsi que des campagnes de sensibilisation.

En 2023, le service communication a créé une nouvelle page Facebook destinée uniquement aux poursuites de collectes en porte-à-porte. Cette page compte 1000 followers et 764 fans. Elle permet de ne plus encombrer la page Facebook Hygea d'informations temporaires concernant la collecte.

➤ Page LinkedIn

Le Service Communication de l'intercommunale a créé, début 2022, une page LinkedIn, un réseau social professionnel.

En 2023, 26 posts ont été publiés. La page compte **362 abonnés** (216). 812 personnes ont visité la page (641). Le service Communication souhaite davantage développer cette page afin de toucher un plus grand nombre de personnes.

Les posts publiés sont relatifs à la prévention, des offres d'emploi ou encore des actualités corporate liées principalement à l'intercommunale.

Communication interne

Le personnel de l'intercommunale, réparti sur 3 sites principaux et 25 recyparcs, nécessite une communication accrue. La communication interne se fait donc via différents canaux de communication.

En complément des écrans internes installés sur l'ensemble des sites, une revue interne "Flash News" est publiée tous les 3 mois. Celle-ci reprend l'ensemble des actualités, elle est mise à disposition, est imprimée et distribuée sur l'ensemble des sites ainsi que dans les recyparcs. Au total, 3 numéros ont été publiés en 2023.

Un groupe Facebook interne "Ensemble, ça roule mieux" a été créé. Celui-ci permet aux collaborateurs d'être informés des dernières actualités de l'intercommunale. Le groupe interne comptait **113 membres** en 2023 (88). Une centaine de publications ont été postées sur ce groupe en 2023.

Tous les mois, le service communication organise également des "Midis Hygea", rencontres entre les travailleurs et la direction. Ces moments d'échanges sont l'occasion de présenter l'actualité de l'intercommunale aux collaborateurs.

En 2023, les services Communication et Ressources Humaines ont débuté une collaboration avec la section Communication de l'Université de Namur. Une dizaine d'étudiants en dernière année de Communication se sont rendus sur le terrain pour échanger avec les collaborateurs. Ils ont analysé la communication interne d'Hygea, notamment lors d'un "World Café" et ont établi une série de recommandations dans le cadre d'un jury final.

Les campagnes de communication sur le tri et le recyclage des emballages menées en collaboration avec Fost Plus

Outre la mise en place des actions de communication d'HYGEA, le Service Communication, en collaboration avec Fost Plus, a également assuré la mise en œuvre d'actions de communication destinées à sensibiliser au mieux les citoyens au tri et au recyclage des déchets d'emballages.

➤ Sensibilisation au tri des PMC

Chaque année, HYGEA et Fost Plus organisent une campagne de sensibilisation axée sur les déchets pouvant aller dans le sac bleu. Effectivement, de nouveau déchets sont acceptés dans le sac bleu et des erreurs sont encore retrouvées dans ce sac.

➤ Sensibilisation aux dépôts sauvages

Les dépôts sauvages étant encore importants sur la zone Hygea, l'intercommunale continue de mettre l'accent sur la qualité de l'accueil aux bulles à verre. Notamment en développant une campagne. Des stickers et miroirs ont été apposés sur les bulles à verre les plus problématiques. Des posts Facebook ont été partagés afin de sensibiliser les citoyens au tri du verre. Cette action a été relayée par la presse pour une plus grande visibilité.

➤ Calendriers de collectes 2023

Les calendriers de collecte ont été produits avec la volonté de réduire la consommation de papier. Certaines communes ont été assemblées dans un calendrier afin de réduire les éditions. Un accent particulier a été mis sur la promotion de l'application RECYCLE. L'application a été téléchargée 53.964 fois depuis sa mise en ligne (17.968 téléchargements de plus qu'en 2022).

- **Département Finances**

L'année 2023 a permis à l'intercommunale d'acquérir son autonomie administrative en actant le transfert du secteur propreté publique d'IDEA vers HYGEA.

Dès lors, le département financier sollicite financièrement les communes associées via l'envoi des quote-part mensuelles depuis le 01 janvier 2023 et est le seul interlocuteur vis-à-vis de celles-ci.

Ce transfert a également permis à l'intercommunale d'obtenir des parts dans des entreprises liées comme IPALLE, VAL'Up ou encore Recymex.

Le département financier s'investit également dans la finalisation de l'implémentation du logiciel comptable afin d'atteindre son objectif de digitalisation totale qui sera nécessaire afin de répondre aux demandes et obligations légales de 2024 et 2025.

En ce qui concerne la gestion des assurances, l'intercommunale a adhéré, via des centrales de marchés, à de nouvelles polices qui lui ont permis de bénéficier de prix avantageux.

Aussi, afin de faciliter la gestion des sinistres pour tous les collaborateurs concernés, le département financier a œuvré, en collaboration étroite avec le service IT, à mettre en place une plate-forme de gestion des sinistres.

2023 a également permis au service technique et financier d'implémenter une nouvelle solution dits « OBUS » pour les paiements des taxes kilométriques. Après plusieurs mois d'utilisation, il apparaît que ce dispositif est plus facile d'usage, efficace et convient davantage à nos collaborateurs sur le terrain.

Pour terminer, l'exercice comptable de 2023 se clôture par un résultat opérationnel positif de 6.035.178,64 €, celui intègre un subside exceptionnel de la Région Wallonne à concurrence de 1.145.149€.

Glossaire

COPIDEC : conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets.

D.E.E.E. : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DSM : Déchets Spéciaux des Ménages (ex. : solvants, peinture, etc.).

CET : Centre d'Enfouissement Technique

CTR : Centre de Transbordement

Fost Plus : organisme privé qui prend en charge la promotion, la coordination et le financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers en Belgique.

NSC : Nouveau Schéma de Collecte

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'apport volontaire

PDA : Personal Digital Assistant. L'assistant numérique personnel est un outil utilisé par les préposés recyparcs, les agents en charge de la propreté autour des bulles à verres, etc.

PMC : Bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons.

RECUPEL : ASBL qui organise, à l'échelle de la Belgique, la collecte et le traitement d'appareils électroménagers usagés.